

# Compte rendu de conseil municipal

## Séance du 3 mars 2023

### **Ensemble immobilier du centre bourg : présentation de l'APD**

L'agence RHIZOME est représentée par M Julien Guénegues et Mme Maud Aubry, qui sera notre interlocuteur pour ce dossier pour les échanges quotidiens. Ils présentent l'APD de la phase 2 du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg. Le conseil apporte quelques modifications à leur proposition.

### **Ensemble immobilier du centre bourg : demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 »**

Le conseil valide la demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 » pour un montant potentiel de 130 680 €.  
Le dossier doit désormais être complété et déposé.

### **Rapport annuel Eclairage Public 2022**

Constatant des incohérences dans le rapport annuel 2022 de l'éclairage public établi par le SDE35, le conseil ne valide pas ce rapport.

### **Modification des statuts du SDE35**

Afin de permettre au SDE35 de mettre en place un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, le conseil valide la modification des statuts du SDE35 dans ce sens.

### **Renouvellement convention de délégation de compétences pour l'organisation d'un service de transport scolaire autonome avec la Région**

Le conseil valide le renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation du transport scolaire communal.

### **Convention ALSH Martigné-Ferchaud**

La convention est renouvelée avec l'ALSH de Martigné Ferchaud pour l'accueil des enfants Thourosiens

### **Révision des tarifs de location des équipements communaux**

Le conseil valide les tarifs de location pour 2024 avec une augmentation de 2%. Les tarifs détaillés sont disponibles en mairie.

### **Renouvellement copieur Ecole**

Le copieur de l'école ne fonctionne pas correctement depuis plusieurs mois malgré l'intervention du service après-vente de Konica.  
Le conseil valide l'achat d'un copieur couleur chez Inkco pour un coût de 3 108.00 € TTC.

### **Achat équipement de surveillance**

Suite à des dégradations régulières, le conseil valide l'achat d'une caméra et de 3 projecteurs pour mettre en place une surveillance des bâtiments communaux

### **Vote des Taux d'imposition 2023**

Le conseil reconduit les taux d'imposition suivants pour 2024 : Taxe foncière sur bâti : 34.40% ; Taxe foncière sur non bâti : 34.00 % ; Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12.00 %.

### **Subventions aux associations**

17 dossiers de demande de subvention ont été adressés à la mairie dont 7 à caractère social qui ont été étudiés par le CCAS. Le conseil attribue les subventions suivantes : Retiers PRAF PG Handball : 105 € ; L'Outil en main du Pays de la Roche aux Fées : 45 € ; Club de Judo de Retiers : 75 €

### **Subvention « Trans Australia »**

Dans le cadre de son projet Trans Australia, M Georgelin organise le 29 avril une soirée avec repas et soirée dansante à la salle Auguste Pavie. Le conseil accorde 50% de réduction sur la location de la salle soit 152 €.

## **Subventions aux jeunes pour licences sportives ou de loisirs**

Le conseil souhaite encourager la pratique sportive ou de loisirs pour les jeunes âgés jusqu'à 18 ans et reconduit les subventions aux jeunes jusqu'à 18 ans adhérant à une association sportive ou de loisirs à raison de 15 € / jeune / saison pour une licence supérieure à 50 €

## **Subvention au RPI Lalleu - Thourie - La Couyère**

La subvention au RPI à raison de 91 € / élève (50 € pour les fournitures scolaires, 8 € pour Noël, 30 € pour les sorties scolaires et 3 € pour les assurances) est reconduite ainsi que le financement des sorties piscine pour un montant total de 13 000 €

## **Subvention pour voyages scolaires**

Le conseil reconduit les subventions de 50 € / enfant / année scolaire pour les voyages scolaires de 4 nuitées au moins pour les collégiens et les lycéens jusqu'à 18 ans.

## **Subvention à l'association Crocq Vacances**

La subvention à Crocq Vacances pour la gestion des centres de loisirs de Retiers, Coësmes et Thouris où sont accueillis les petits Thourisiens est accordée pour un montant de 10 305.25 €

## **Edition 2023 « Dis-moi Dix mots »**

Le conseil ne valide pas le devis présenté par la commission Culture pour l'organisation d'ateliers dans le cadre de « Dis-moi Dix mots » mais souhaite un atelier plus global avec l'artiste proposée.

## **Animations et affaires culturelles**

Le conseil valide un budget de 2 500 € pour les animations 2023.

## **Entretien voirie et Réseaux**

Un budget de 4 000 € / an est prévu pour le curage des fossés de la zone Nord Est et le long des routes prévues au programme de voirie 2023.

## **Indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2022**

Conformément à la loi « Engagement et proximité », les indemnités perçues par les élus en 2022 ont été présentées au conseil

## **Commission Communication - Culture - Médiathèque**

Le site internet nécessite une mise à jour de la version PHP qui nécessitera probablement l'intervention d'un prestataire extérieur.

2 Affiches vont être installées sur les vitrines de l'ancien Grenier de Grand-mère : une pour le recrutement de professionnels pour le multiservices et l'autre pour la présentation du projet.

Le conseil valide l'installation de supports de communication le long du parc animalier, au parking du cimetière et sur la place Pierre et Marie Curie.

## **Aménagement accès parcelle B149**

L'aménagement de l'accès à la parcelle B149 doit être revu suite à l'acquisition par un nouveau propriétaire. Un coffret électrique communal et un poteau incendie devront être déplacés

## **Infos diverses**

Des barrières ont été cassées rue de la Libération par les locataires de la salle Pavie du 25-02-2023. Un accord est en cours pour les réparations

Les bancs de l'école seront repeints en couleur.

Guillaume Darien a pris ses fonctions le 6 février en répartissant son temps entre le service administratif et le service technique.

Le SMICTOM nous a informé d'une augmentation des tarifs de collecte des ordures ménagères afin d'homogénéiser les tarifs entre les levées de bacs et les dépôts en BAV